



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
23/11/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Attribution de
compensation définitive
2020

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffé (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot),

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C.

Considérant que le Conseil communautaire dans sa session du 4 novembre 2019 a approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensations communales.

Considérant qu'aucun nouveau transfert de charges n'est venu impacter les attributions de compensation depuis cette date.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve le montant définitif de l'attribution de compensation 2020 de la commune fixé à 1 178 270,15 €.

- donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Olivier PEVERELLI

